

# AVIS DE CONCOURS

## CONCOURS EXTERNE ET INTERNE DE SECRETAIRE ADMINISTRATIF DE CLASSE NORMALE DE L'INTERIEUR ET DE L'OUTRE MER Session 2012

### Calendrier :

- ⇒ Retrait des dossiers du mercredi 11 janvier 2012 au lundi 6 février 2012 (au 3 février 2012 par courrier)
- ⇒ Epreuves écrites **mardi 20 mars 2012**
- ⇒ Date limite des inscriptions
  - par voie télématique **lundi 6 février 2012 à 15H (heure de Paris)**
  - par voie postale **mercredi 8 février 2012 minuit**, cachet de la poste faisant foi

### Conditions d'inscription :

#### **Externe :**

- Titulaire d'un baccalauréat ou d'un diplôme ou titre (délivrés en France ou à l'étranger) homologué au niveau IV ou justifiant d'une expérience professionnelle de 3 ans (ou de 2 ans sous condition) dans une catégorie socioprofessionnelle équivalente au moins à une profession intermédiaire (nomenclature des emplois disponible sur le site [www.rhone.gouv.fr](http://www.rhone.gouv.fr) rubrique "concours et examens" puis "préfecture" puis "concours catégorie B - externe").
- Jouir de ses droits civiques
- Etre de nationalité française ou ressortissant de l'un des états membres de la communauté européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'espace économique européen (**sous certaines conditions**)
- Se trouver en position régulière au regard du code du service national
- Avoir un casier judiciaire sans mention incompatible avec l'exercice des fonctions

#### **Interne**

Le concours est ouvert aux fonctionnaires et agents publics de l'Etat, des collectivités territoriales et des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux visés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale ou intergouvernementale qui, à la date de clôture des inscriptions, **sont en activité** et comptent **au moins quatre ans de services publics** au 1er janvier de l'année au titre de laquelle est organisé le concours. Le temps effectivement accompli au titre du service militaire obligatoire venant, le cas échéant, en déduction de ces années de service.

### Retrait des dossiers :

- Par téléchargement du dossier sur le site Internet de la préfecture du Rhône : [www.rhone.gouv.fr](http://www.rhone.gouv.fr) (concours et examens – Préfecture – Concours Catégorie B).
- Par demande écrite à l'adresse ci-dessous en joignant une enveloppe au format A4 affranchie à 1€45 libellée au nom et adresse du candidat ou,
- Par retrait sur place à l'adresse suivante : Préfecture du Rhône – DRHF /BRH  
Section concours, examens professionnels et recrutements - Bureau 102  
106, rue Pierre Corneille – 69419 Lyon cedex 03

### Modalités de dépôt des demandes d'admission à concourir :

- Par voie télématique : la date de clôture des inscriptions est fixée au **lundi 6 février 2012 à 15 heures** (heure de Paris). Les pièces justificatives obligatoires devront être adressées au bureau organisateur du recrutement, le cachet de la poste faisant foi, au plus tard le **mercredi 8 février 2012 à minuit** (correspondant à la date limite de l'inscription par voie postale).
- Par voie postale : la date limite de clôture des inscriptions est fixée au **mercredi 8 février 2012 à minuit** (cachet de la poste faisant foi)

**Nombre de postes :** Le nombre de postes à titre interne et externe sera fixé ultérieurement

**Pour tout renseignement complémentaire :** S'adresser à la Section recrutements, concours et examens professionnels de la préfecture du Rhône : [pref-dml-concours-pref69@rhone.gouv.fr](mailto:pref-dml-concours-pref69@rhone.gouv.fr)

☎ : 04.72.61.64.57  
☎ : 04.72.61.68.06